

## **Conseil Municipal du 4 décembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 4 décembre 2020 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

**Présents** : Jean-Pierre ALAUX, Christophe DELARGE, Marc DECOUDIN, Monette. DESTAMPES, Alicia MATHIS, Marie-France QUEBRIAC, Jolanda VAN DE LAAR, Elodie CAMBRIELS, Yolande REILHE, Louis-Jean HALLE, Daniel ROUDIERE, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD.

**Absents excusés** : Adrien GARRIT, Jacqueline WEGNER

Yolande REILHE est nommée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 OCTOBRE 2020**

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité et signé.

### **Projet Adressage postal - Convention avec le SDAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu, en présence de Marc DECOUDIN, Monette DESTAMPES et Christophe DELARGE, Monsieur GARDE du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot « SDAIL » ;

Une exposition du projet avec les différentes routes ou chemins a été faite par Monsieur GARDE en précisant qu'il y aurait environ 400 foyers concernés et 25 à 30 chemins ou routes à nommer ;

Rappel : Le point zéro sera le cœur du village (devant l'école communale)

Pour le SDAIL, le devis de l'étude préalable comprenant le recensement des points à desservir et le numéro de chacun d'eux, est de 2 688 € HT.

Il est rappelé qu'il y aurait environ 400 plaques à poser au printemps 2021 sachant que l'achat des plaques numérotées, en métal émaillé similaire aux plaques de rue, ainsi que les plaques des rues manquantes et nouvelles s'élève à environ 4 200 € HT, pose non comprise comme cela avait été évoqué lors de la séance du 2 octobre dernier ;

La remise du projet et des plans devra être faite fin décembre/début janvier 2021 auprès du SDAIL ;

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire a fait lecture d'un projet d'une convention qui serait établie entre la Mairie d'ALBAS et le SDAIL et demande l'accord du Conseil Municipal afin d'engager cette démarche.

Ce projet de convention a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire a donc signé cette convention qui sera envoyée au SDAIL dès lundi 7 décembre 2020 en précisant que ce chantier devrait être opérationnel à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 ce qui facilitera la distribution du courrier mais également la localisation des habitants au regard des services de secours.

### **Lutte contre la prolifération des pigeons**

Monsieur Le Maire explique que, eu égard aux problèmes sanitaires et esthétiques, il est urgent d'entamer une lutte contre la prolifération des pigeons notamment dans la rue de la Carrière où les nombreuses maisons inhabitées et certaines pratiquement abandonnées permettent aux pigeons d'y nicher. Dans ce cadre, une demande sera faite à tous les habitants et propriétaires du bourg d'Albas pour les inciter à fermer toutes les ouvertures de leurs bâtisses.

Par ailleurs, une consultation auprès de sociétés spécialisées sera effectuée, notamment une prise de contact a déjà été faite auprès de la Société FACTA, un rendez-vous prévu le 15 décembre prochain permettra d'étudier une proposition de « Pigeonnier contraceptif » (que l'on pourrait éventuellement disposer sur le terrain de la Combe de Lafon) ; cette société formerait alors les agents municipaux pour effectuer les contrôles au sein de ce dispositif ;

Il a également été évoqué de prendre contact avec la Société de Chasse pour étudier ce problème ;

Un accord unanime a été donné pour essayer d'analyser toutes les pistes possibles.

### **Vente de la parcelle 238 du Bourg**

Tout d'abord, il est précisé que Monsieur Louis-Jean HALLE s'est retiré au fond de la salle de réunion afin de ne pas participer au vote dans la mesure où sa fille Clémence est concernée ;

En effet, la parcelle 238 du Bourg, située Rue du Chemin vieux, près de la maison de Mme Clémence HALLE est constituée d'une ruine de 59m<sup>2</sup> et d'un jardin de 71m<sup>2</sup> soit un total de 130m<sup>2</sup> ; Une expertise a permis de fixer le prix entre 3 000 € et 4 000 €.

Monsieur Denis BOUCHUD, maçon, a visité ce lieu et explique que, hormis le mur donnant sur le Chemin Vieux qui avait été conforté car devenant dangereux pour les passants, le reste de la construction située sur cette parcelle est en état de ruine et nécessite d'importants travaux de consolidation.

Après débat, la proposition de vente de cette petite parcelle a été fixée à 1 000 € (mille euros) et a été votée à l'unanimité et fera l'objet d'un affichage ; Tout acquéreur doit se faire connaître auprès de la Mairie au plus tard le 15 janvier 2021.

### **Affectation de l'ancien atelier municipal**

A ce jour, l'atelier municipal se situe à l'ancien garage Munoz ;

L'ancien atelier municipal situé sur la route de Sauzet à la Combe de Lafon, dont la surface est d'environ 250 m<sup>2</sup> n'est utilisé à ce jour que pour stocker des matériels appartenant aux différentes associations albassiennes.

Dans le but de remplacer le manque à gagner de la location de l'association « Second souffle » qui a quitté Albas, une proposition de mettre en location ce local a été envisagée.

Dans ce cadre, il a été décidé avec accord à l'unanimité :

- de procéder à un important nettoyage de ce site en précisant que du stockage de matériel peut être prévu dans l'actuel atelier municipal (ancien garage Munoz) ou dans les locaux de la rue de la Bleynie,
- de prévoir une location de ce local à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 à hauteur de 600 €/mois (six cents euros par mois) dans le cadre d'un bail commercial avec un artisan par exemple,
- de demander une expertise à un Agent immobilier pour une vente éventuelle.
- de faire une annonce auprès de la Chambre des Métiers.

Monsieur Le Maire signale qu'il a reçu une lettre de proposition de location de la part de Monsieur et Madame VOS à Margoux qui recherchent un atelier pour restauration de meubles. Une proposition de rendez-vous leur sera faite.

### **Arrêté concernant le Plan Communal de Sauvegarde**

Un arrêté pour valider le Plan Communal de Sauvegarde doit être prévu pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Une remise à jour a été effectuée minutieusement par Marc DECOUDIN, 1<sup>er</sup> Adjoint : risques climatiques, orages, pluies diluviennes, canicule, grands froids, etc...ainsi que les différentes opérations de secours ;

Ce document, qui complète le Plan ORSEC, pourra être consultable en mairie.

Aucune objection n'étant formulée,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Décision modificative**

Devant une insuffisance de crédits au chapitre 041, opérations patrimoniales, il est nécessaire d'adopter la modification suivante :

- Dépenses investissement chapitre 041, compte 2135 pour 3 533,89 euros et dépenses investissement chapitre 020 pour 3 533,89 euros,
- Recettes investissement chapitre 041, compte 238 pour 3 533,89 euros et recettes investissement, compte 10222, pour 3 533,89 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Indemnité Agent recenseur**

Monsieur Le Maire signale qu'en raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé de reporter en 2022 le recensement prévu en 2021 ;

De ce fait, la question de l'indemnité de l'agent recenseur ne se pose plus au titre de l'année 2021.

### **Demande de non valeur**

Suite au départ d'Albas en 2019 de la famille RODRIGUEZ qui n'avait pas effectué le paiement de la cantine pour ses deux enfants d'un montant de 42,96 €, il a été proposé de porter cette même somme soit 42,96 € en « perte exceptionnelle » ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Don de Mme DE VALON d'une parcelle sur les berges du Lot**

Monsieur Le Maire signale que Madame DE VALON Marie-Thérèse a proposé de faire un don à la commune d'Albas d'une parcelle sur les berges du Lot, en aval de la passerelle ;

Cette parcelle qui représente 1155 m<sup>2</sup> fera l'objet d'un nettoyage au printemps prochain et pourra ainsi être mise en valeur sur les berges du Lot.

Un rendez-vous avec le notaire Maître SEGURA sera pris afin d'officialiser ce don.

L'ensemble du Conseil Municipal adresse ses remerciements à Madame DE VALON.

### **Heures supplémentaires agents**

Monsieur le Maire signale que compte-tenu des qualifications de chaque employé municipal, des heures supplémentaires peuvent être effectuées par certains et demande donc l'accord au Conseil Municipal de pouvoir faire effectuer ces heures supplémentaires aux personnes concernées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur Michel LEGRAND pour lui signifier ses importantes craintes quant à sa maison située au Bourg, rue de la Carrière où il apparaît que la toiture s'effondre, des tuiles tombent... Ces dégradations pouvant entraîner des risques majeurs pour les passants.

Il lui a été demandé de procéder aux réparations nécessaires pour la remise en état de cette bâtisse ou de mettre en vente cette maison le plus tôt possible, au plus tard à la fin de cette année.

Si, au 14 juillet 2021, la maison n'est pas réparée ou vendue, Monsieur Le Maire sera dans l'obligation de prendre un arrêté de mise en péril.

- PARKING DE LA COMBE DE LAFON (Atelier Municipal) : à revoir car :
  - . L'aménagement végétal est inexistant,
  - . Le couronnement du mur est à refaire,Ces problèmes ont été vus avec l'entreprise Marcouly qui s'est engagée à refaire ces plantations et le couronnement de mur.

- PLUI

Une première étude a été faite lors d'un rendez-vous avec Mme Nathalie LAPORTE et Monsieur OUSTRY au cours duquel des terrains jadis constructibles ont été enlevés car propriétaires non vendeurs et ont été proposés d'autres terrains, de préférence non loin du bourg, en particulier route de Lérét et à la Rivière Haute. D'autres réunions de concertation sont prévues durant 2021 ;

Ce PLUI doit être opérationnel en 2023 avec un objectif de quota : 552 habitants en 2035....

- PEINTURE DE LA PASSERELLE

Après d'importants travaux de consolidation, le Conseil Départemental du Lot a prévu de repeindre notre passerelle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ;

Dans ce cadre, la passerelle sera fermée à partir de janvier 2021, seul l'accès aux piétons et aux cyclistes sera autorisé.

- Communauté de Communes : Monsieur le Maire a proposé l'agrandissement du ponton dans le cadre d'une halte nautique à Albas. Une étude est en cours par la CCVL car les aménagements nautiques relèvent de la compétence de la Communauté.
- Monsieur Louis-Jean HALLE nous informe que le Musée des Moulins à Luzech fête ses 10 ans en 2021 : Luzech demande la participation d'Albas pour l'organisation de cette fête.
- Madame Jolanda VAN DE LAAR porte à notre connaissance l'existence d'une nouvelle Association « ALBAS DE LAINE » ; Un marché avec de la laine pourrait être prévu à Albas au moment de la transhumance ainsi qu'un petit atelier organisé à Albas le 19 décembre 2020, sous réserve que les conditions sanitaires soient requises.
- Madame Yolande REILHE demande des renseignements concernant les dégradations au niveau du bâtiment du terrain de foot : tout a été saccagé, en particulier les sanitaires ; le bâtiment a donc été fermé, l'eau et l'électricité ont été coupées ;
- Madame Marie-France QUEBRIAC pose la question sur l'état d'avancement de la fibre à Albas ; la mise en place est toujours en cours mais il est constaté que de nombreux poteaux sur les bords de routes ou de champs sont mis en place, ce qui peut générer quelques problèmes auprès des vignerons. Par ailleurs cette « floraison de poteaux » altèrent le paysage.

- Poubelles à Rivière-Basse :

. L'emplacement actuel des poubelles est à revoir avec recherche d'un terrain d'environ 10 m2, recherche qui semble difficile car pas de proposition des propriétaires de terrain à la Rivière-Basse ;

. Il est demandé un container de plus pour les ordures ménagères car le nombre actuel de containers ne semble pas suffisant.

Monsieur Le Maire relate que le site servant au feu de la Saint-Jean fait souvent l'objet de dépôts sauvages de toutes sortes de déchets. Il est envisagé la pose de deux rochers liés par une chaîne qui en interdiraient l'accès.

Monsieur Le Maire rappelle les dates de jours de Brocante et de compétitions de régates à Albas et fixe également les dates de prochaines réunions de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2021 :

1 : **Brocante** :

. Samedi 17 juillet 2021

. Samedi 14 août 2021

2 : **Régates** :

. 12 ou 13 Août 2021

3 **Dates prochaines réunions du Conseil Municipal** :

. Samedi 16 janvier 2021 : 16H00 (Vote noms des chemins, routes ou rues)

. **Samedi 16 janvier 2021 : 17H30 Vœux du Maire**

. Vendredi 19 février 2021 : 20H30 (Vote Comptes administratifs)

. Vendredi 19 ou 26 mars 2021 : 18H30 (Vote Budget + Repas)

. Vendredi 21 mai 2021 : 20H30

. Vendredi 2 juillet 2021 : 20H30

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h50.